

Fiche pratique

ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

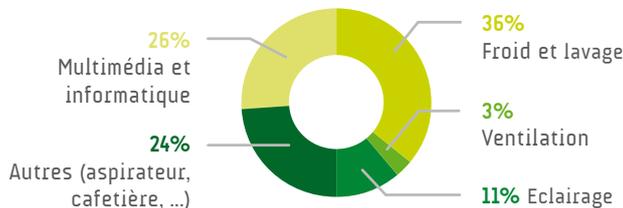
COMMENT RÉDUIRE SA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ ?



© ADEME

Introduction

Les consommations d'électricité constituent une part de plus en plus grande dans la facture d'énergie globale d'un logement. En effet, nous possédons de plus en plus d'équipements électriques (voir graphique ci-dessous) malgré des performances améliorées.



En plus de contribuer à la surchauffe du logement lors des canicules, ces appareils consomment en permanence (veilles). Rappelons que l'électricité a un bilan environnemental lourd : 1 kWh consommé en demande 3 pour le produire. Enfin, l'électricité est l'une des plus chères sur le marché et que son prix augmente chaque année. Voici donc quelques solutions concrètes pour réduire vos consommations.

Améliorer et entretenir son équipement

Chaque appareil électrique a une puissance (W ou kW) qu'on ne peut modifier. Les économies d'énergie à réaliser se trouvent alors dans les temps d'utilisation des appareils. Chaque minute de non-fonctionnement entrainera une économie d'énergie surtout pour les plus puissants.

Utiliser les appareils quand il le faut, où il le faut et juste ce qu'il faut ! Par exemple :

- Arrêter l'appareil de cuisson quelques minutes avant la fin (four ou plaques).
- Entretenir ses appareils en les nettoyant : cumulus, réfrigérateur/congélateur, ampoules, etc.

L'appareil le plus gourmand en électricité est souvent le réfrigérateur (voir tableau). Il convient donc de surveiller ses performances (vieillesse et formation de givre) pour économiser jusqu'à 50 €/an.

Au-delà des gestes de bon sens vous permettant de limiter ces consommations vous pouvez envisager de remplacer les appareils les plus anciens et/ou les plus énergivores.

Les veilles

Les appareils en veille représentent un coût moyen de 50€ par an.

Aujourd'hui le poste télévision, Hi-Fi, box internet est le premier consommateur en veille. Il existe deux types de box : internet et TV. La box TV est la plus énergivore, vous pouvez donc la couper en priorité sans vous priver d'internet.

Quelques chiffres :

Votre box de 20 W allumée toute la journée : 175 kWh/an = 25 €

Votre box de 20 W éteint 10h par jour : 102 kWh/an = 14 €

Votre box de 20 W éteint 16h par jour : 58 kWh/an = 8 €

Utiliser une multiprise à interrupteur reste encore aujourd'hui le meilleur moyen d'éteindre ces consommations inutiles.

Où en sont mes consommations ?

La consommation annuelle moyenne d'électricité est d'environ 3 000 kWh/an soit environ 500 €/an, lorsqu'il n'y a pas de chauffage et de ballon d'eau chaude sanitaire électriques. On peut facilement être en dessous de ce seuil. Dans cette situation, un abonnement base, sans heure pleine/heure creuse, de 3 ou 6kVA suffit. Surveiller que votre abonnement n'est pas surdimensionné grâce au nouveau compteur communiquant Linky (voir fiche ALEC sur le sujet).

Un abonnement heure pleine/heure creuse s'amortit du moment où au moins un tiers de la consommation totale est en heure creuse.

Consommation de vos équipements

Remplacer les appareils électroménagers peut vous permettre d'économiser jusqu'à 160 € sur votre facture annuelle.

Equipements	Consommation des appareils peu efficaces	Consommation des appareils les plus efficaces	Economies réalisées par an
Réfrigérateur/congélateur (275 litres)	245 kWh	125 kWh	16.8 €
Machine à laver (8 kg)	195 kWh	150 kWh	6.3 €
Lave-vaisselle (12 couverts)	225 kWh	175 kWh	7 €
Sèche-linge (8 kg)	560 kWh	170 kWh	54.6 €
Ordinateur	85 kWh	20 kWh	9.1 €
Aspirateur	60 kWh	30 kWh	4.2 €
Téléviseur (100 cm)	145 kWh	55 kWh	12.6 €
10 ampoules	450 kWh	70 kWh	53.2 €

Ces valeurs sont des ordres de grandeur pour un usage annuel standard, mais peuvent varier en fonction de l'utilisation de l'appareil.



L'ALEC vous prête gratuitement des appareils de mesures (wattmètres) vous permettant de cibler les appareils les plus énergivores et de mesurer les consommations des appareils laissés en veille.